

n° 2860 da u 17 à u 23 d'ottobre di u 2024

ARRITTI

SETTIMANALE NAZIONALISTU CORSU

58^a annata
Prezzu 1,40 €

C.P. 0427 C 82046

ISSN 1262

Dispensé de timbrage

Routage 205

www.arritti.corsica



Autonomie de la Corse

Gilles Simeoni relance le processus de Beauvau

p.3



Le crabe bleu américain est arrivé en Méditerranée dans les années 1950 dans les eaux de ballast des bateaux de commerce. Depuis, il a colonisé le bassin méditerranéen. Aujourd'hui, l'espèce est présente sur tout le littoral de la Corse. Les pêcheurs alertent.



Invasion du crabe bleu américain

Alerte des pêcheurs sur les étangs de Corse



« Mayotte : Département Colonie »

Par Rémi Carayol, auteur

p.10-11

L'associ danu forza à e nostre lotte

L'associ fàcenu cresce e nostre lotte. Eccu a sèguita di a nostra rubrica per salutà u so impegnu. Sta settimana, parlemu di l'Amichi di u rughjone in Luri.



L'Amichi di u rughjone

L'Amichi di u rughjone hè statu creatu in u 1993, in Luri, dopu à i fochi strughjatori di l'annate 89 è 90. Abitanti è pruprietarii si mèttenu in ballu insieme per pulisce u rughjone, chì u so abbandonu à a machja avia nutritu u focu... Cusì, si sò dati di rimenu per smachjà, intratene e strette di u paese, prutege l'ambiente, organizza cantieri di prevenzione. È, strada facendu, anu lanciati riflessioni nant'à cumu gestisce megliu i lochi trà pruprietarii, agricoltori, guidi, eletti, abitanti da tutte e mamme è luttà insieme contr'à u rinculu di e terre agricole, a chjuditura di i lochi paisani, i risichi ambientali. Cum'una strinta d'ochju à ciò ch'ella era in tempi landani, a terra di u cumunu...

L'associu hà fattu un travagliu pè u paese di Luri è u so circondu, impegnèndusi à a messa in valore è à l'accuniamentu di u spaziu rurale in u rispettu di u patrimoniu, imprimurèndusi di i risichi d'incèndiu o di fiamara, fendu rinasce u patrimoniu naturale, e terre agricole, i sapè fà. Dapoi 30 anni è più, s'impegna pè i so membri, pè a cumuna di Luri, ma dinù per altre cumune o cumunità di cumune, associ o azzioni d'interesu generale. Cusì acconcia parafochi, smachja, dirasca, intratene, orti, chjassi, fiumi, riface serende, murate, piccule risturazioni, ecc.

Presidatu da Rugeru Filippi, L'Amichi di u rughjone, hà creatu 150 èttari di parafochi naturali in giru à i paisoli di Luri. Hà apertu più di 100 chilometri di chjassi di girandulate. Hà pulitu e sponde di

u fiume è messu in valore e so terre nant'à 80 èttari. Hà creatu un parcorsu di salute cù arnesi pè u sport à longu à u fiume. Hà riabilitatu anziani aliveti, noci, arbureti. Hà messu in ballu cantieri di furmazione di smachjera, sfrundacciate, riparazione di muretti, curamentu di l'arburi. Hè una manera dinù d'impegnà i giovani pè u so paese, di furmalizà intratene i so lochi, è d'inserisceli prufessionalmente. Cù u scopu, dice Rugeru Filippi, di «*dinamizà u spiritu, u valore di l'impegnu benevulente è solidariu chì face parte sana di i fundamenti di a cultura corsa, creà leami sociali, stringhe ste lee trà i giovani à traversu l'impegnu, dalli u gustu di u travagliu manuale è di u travagliu di a campagna.*»

Hè L'Amichi di u rughjone ch'hà creatu i chjassi di a memoria da un paese à l'altu di Capicorsu, chì sò dinù una bella stonda di scupertu spassighjendu trà paesi.

L'associu hè un sustegnu forte per l'agricoltori è i viticultori di u rughjone è un incuragime à a so stallazione. L'Amichi di u rughjone conduce azzioni di sensibilizazione à a problematica di i fochi. Mette in ballu una gestione di e terre cù pruprietarii (sott'à a forma d'un ASL, associu sindacale liberu) chì ghjè una manera di parà l'abbandonu di i lochi è di truvà solidarietà di manera cuoperativa per rinvisce u paese, cù l'aiutu di a cullettività di Corsica.

Hè una benedizione per l'eletti è l'abitanti d'una cumuna d'avè un associu cusì impegnatu è attivu! È face 30 anni ch'ella duri! Sciaccamanate! ■

Cuntattu: www.amichidiurughjone.org

Accapu di a reddazione

Zitellina marturiata

Cù a Ciivise*, a Criivise in Corsica, cù a «*parulla liberata*» di tutti sti zitelli una volta diventati maiò, si capisce quantu a sucietà hà fiascatu a so prutezzione di a zitellina in Francia. Hè un stumacheghju tamantu u mondu chì scumoda. Durante troppu tempu sti scàndali sò stati piatti, è i boi prutetti. U fenòmenu sh'è sparsu è e vittime, sempre più numarose abandonate, sò firmate mute anch'elle di tamante suffrenze. Cumu un ciucciu, un zitellu, una zitellina, ponu avè a forza di dinunzià ciò chì li fàcenu i so primi prutettori, i so parenti o l'amministrazione pacate per prutegeli in u casu di i zitelli piazzati? Cume pè e donne marturiate, u travagliu di dinunziatione di ssu martoriu principia. Dapoi qualchi annu, in grazia à associi, libri di vittime o di testimonni, è ssu travagliu di a Cumissione indipendente nant'à l'incestu è e violenze sessuale* fatte à i zitelli, u velu di a verità si leva pianu...

Sta settimana, un prucessu s'hè apertu nant'à a maltrattanza di i zitelli piazzati in u Nordu di a Francia. 18 persone sò ghjudicate per avè marturiatu, violentatu, turturatu, custrettu à travaglià, drugatu zitelli accolti ind'è l'Indre, l'Alta Vienne è a Creuse da u 2010 à u 2017. Una ventina di zitelli, maschji è femine parlanu di calci è pugni, staffilate, strangolazione, tucchiate, umiliazioni... L'Aiutu suciale à a zitellina (ASE), amministrazione in Francia incaricata di prutegela, l'avvia piazzati ind'è famiglie ch'un eranu micca abblitate à riceve zitelli. Una di sse famiglie era ancu interdeta di riceve zitelli per via di cundannazioni per agression sessuale nant'à minori... Decine di zitelli sò stati dati da l'ASE à una struttura chjamata «*Erfance et bien être*» (sic) induvelli sò stati dopu maltrattati. È l'ASE ch'un cuntrollava nunda, pacava... 630.000 àuri sò stati dati in 7 anni à quellu associu chì davva i zitelli à sse famiglie contr'à soldi è u drittu di marturiali. «*Certi di ssi zitelli sò stati trattati cum'è schiavi, simu stati spaventati amparendu a vastità di ssu cartulare*» dice unu di l'avucati di a partita civile.

Ma l'ASE ùn hè micca inchietata ind'è ssu prucessu allora ch'ella hà cundannatu ssi zitelli lavèndusi i mani cum'è Ponce Pilate. «*Hè a prima volta ch'un prucessu tocca direttamente l'ASE ma nisun di i so rispunsèvuli ùn hè ghjudicatu, perch'è?*» dumanda l'associu «*Innocence en danger*» chì dinunzia u scàndalu. «*Avemu l'occasione di crepà un bucciòmbulu tamantu è d'offre una seconda scenza à ssi zitelli ch'anu campatu l'orrore*» dice l'associu. «*M'hà pisciatu addossu*» conta una vittima. «*Un vulia micca ch'eu portu panni di sottu... guardava tutti i ghjorni sè no a feciamu, tucchènduci...*» dice una zitella... Un antru torna, hà avutu u capu ciuffatu in cabinetu per punizione... Certi durmianu ind'è u freddu, senza acqua nè elettricità.

L'affare s'hè sapiuta dopu à un accidente di velò d'un zitellu ch'un hà micca vultu vultà ind'è a so famiglia d'accolta dopu à l'ospitalizazione. Un inchiesta hè stata aperta da a pulizza... ch'hà truvatu una sessantina di casi simili.

St'affare cum'è tutti l'altri scàndali dinunziatu da a Ciivise, rivela un scàndalu primu, è centrale, quellu di i disfunzionamenti di l'ASE creata per aiutà zitelli in periculu cacciati à a guardia di i so parenti per via di e so mancanze o di e so violenze. L'ASE hà fattu peghju.

À quandu una vera rifundazione di u funzionamentu di l'ASE in Francia? ■ **Fabiana Giovannini.**



Autonomie de la Corse

Gilles Simeoni relance le processus de Beauvau

Certains disaient le processus de Beauvau mort et enterré.

En une semaine, le voici ressuscité ! Catherine Vautrin a confirmé qu'elle agissait avec le mandat du président de la République et celui du Premier ministre pour avancer vers la réforme constitutionnelle envisagée.

Gilles Simeoni est ressorti de trois heures de discussions avec Catherine Vautrin, chargée officiellement du dossier par le nouveau gouvernement, avec des engagements concrets pour reprendre le processus de Beauvau là où il était arrivé lors de la phase d'élaboration des « écritures constitutionnelles » validées par Gérard Darmanin.

Après six mois de parenthèse liés aux évolutions erratiques de la politique française, de dissolution précipitée en élection piégée, suivi d'un long temps de crise institutionnelle et d'impuissance à dégager un gouvernement, le dialogue a repris et le projet est relancé.

Les conditions de cette reprise n'étaient pas gagnées d'avance, et le sentiment que la Corse n'était plus une priorité à Paris était largement répandu. Le discours de politique générale de Michel Barnier avait conforté cette impression d'un sujet passé au second rang des priorités d'un gouvernement à la stabilité précaire.

La réaction est venue du blocage total et soudain des ports et aéroports de la Corse par le mouvement de grève des agents de la Chambre de Commerce, avec un soutien unanime des Corses, après que Gilles Simeoni a dénoncé « la guerre faite à la Corse » par l'administration de l'État dans ce dossier.

En un instant, deux évidences se sont manifestées : la Corse est encore et toujours un dossier hautement inflammable que le gouvernement ne peut mettre de côté, et Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif de Corse, est le leader incontestable dans l'île. Immédiatement, le gouvernement a pris conscience qu'il fallait changer de cap, et le processus de Beauvau a été ainsi relancé.

Sur le fond cet épisode exprime que la force principale qui peut entraîner les progrès espérés se situe en Corse. Rien n'avance depuis Paris ; tout dépend de la poussée que nous sommes capables d'actionner en Corse. C'est la mobilisation, unanime, qui a débloqué la situation.

Elle l'a débloquée pour le dossier « ports et aéroports » qui resteront des services publics de

la Corse. L'État, là-dessus, a pris des engagements fermes dont la mise en œuvre est désormais acquise.

Pour aller vers l'autonomie de la Corse, nous sommes encore loin du but, et l'adoption de la réforme constitutionnelle doit franchir toutes les étapes parlementaires. Mais le travail effectué depuis 2022 va pouvoir continuer, et la condition pour qu'il aboutisse est que les forces engagées en Corse derrière le projet d'autonomie expriment une volonté forte, sans se perdre dans des jeux politiques délétères qui, pour affaiblir la position de l'un, conduisent à créer les conditions de l'échec de tous.

Mais le premier dossier qui vient à l'agenda est crucial. La rallonge accordée à la dotation de continuité territoriale, après le déclenchement de la guerre en Ukraine qui a provoqué le renchérissement des coûts des carburants, a été validée jusque-là, mais elle ne l'est pas encore pour 2025. Sans ce complément de financement, les contrats signés avec les compagnies maritimes et aérienne ne pourraient être honorés, et l'impact social d'une telle situation serait explosif.

Or la décision de reconduire cette dotation se heurte à deux obstacles. *Primo*, les coupes budgétaires en cours ont pour effet mécanique de barrer la route à toute inscription de crédits nouveaux, fussent-ils anticipés. *Secundo*, la situation sociale en Martinique fait ressurgir la revendication d'une amélioration de la continuité territoriale pour ces territoires, au nom d'une égalité de traitement avec la Corse.

Cependant, l'enjeu pour la Corse est tel qu'il est de la responsabilité de tous de déboucher sur une décision rapide. La discussion budgétaire commence à l'Assemblée nationale. Les finances de la Corse jouent gros dans ce dossier. ■

Plan territorial de prévention et de gestion des déchets de Corse

Recours au Tribunal administratif de la coordination Corsica Pulita



Corsica Pulita est une coordination d'associations de défense de l'environnement et de collectifs citoyens* fondé à la suite du projet de Plan déchets de la Collectivité de Corse. Elle a mené campagne pour réclamer auprès de l'Exécutif territorial la modification de ce projet puis auprès du grand public lorsque l'enquête publique a été lancée. Elle n'a cessé de sensibiliser sur les enjeux et les dangers des choix opérés. Lors de l'adoption du plan en juillet dernier par l'Assemblée de Corse, elle avait annoncé porter plainte devant le Tribunal administratif. C'est chose faite et elle le fait savoir dans un communiqué à la presse ce 5 octobre.

Malgré la représentativité de ses membres, leur implication de terrain et surtout la pertinence des arguments déployés, malgré les 559 interventions citoyennes durant l'enquête publique, il est désolant et inquiétant de voir la Collectivité de Corse ne tenir aucun compte de toutes ces alertes. Plus désolant encore de la part des élus nationalistes qui jusqu'ici avaient toujours combattu sans relâche aux côtés des mêmes associations sur les mêmes enjeux : le rejet catégorique de toute incinération, la priorité à donner au tri à la source pour bâtir un vrai développement durable.

« **L**a coordination Corsica Pulita soutient le recours, présenté, devant le Tribunal administratif par les associations Zero Waste France et A Spirata, contre le Plan de prévention et gestion des déchets.

La coordination Corsica Pulita n'a cessé, notamment sur son site internet, dans une conférence de presse et dans le cadre de l'enquête publique, de mettre en garde les élus de la Collectivité de Corse, analyses et preuves à l'appui, contre les graves insuffisances et approximations de ce plan.

Au surplus, ce plan viole de nombreuses dispositions légales en ce qui concerne la hiérarchie des modes de traitement et valide des choix catastrophiques pour l'environnement en se fondant sur des données obsolètes.

Ainsi, de manière incompréhensible, le tri généralisé à la source a été sacrifié au profit de la très coûteuse filière des combustibles solides de récupération (CSR). Et pour finir, le choix d'une véritable gestion publique des structures de traitement des déchets a été abandonné pour une gestion privée, opaque. Livrer l'économie des déchets à des groupes



privés internationaux est inacceptable. Les principales réserves et recommandations de la commission d'enquête ont été totalement ignorées.

En résumé, ce plan va entraîner des investissements ruineux pour les finances publiques et les citoyens au détriment de la sauvegarde de notre environnement et de notre santé. Cette action en justice est naturellement légitime. Nous souhaitons l'annulation de ce plan pour revenir à un plan conforme aux intérêts communs de la Corse et des Corses.» ■

* U Levante, Pumonte Pulitu, ABCDE, A Spirata, Passaportu ADN Rescue Life, Solidarité Droit Devoir Vivre Ensemble, Avvene Ghjustu è Resiliente, Global Earth Keeper, A Rimignu, Le Garde, Zeru Frazu, A Sentinella, Associu Si pò fà, A Maffia Nò a Vita Iè, Cullettivu Massimu Susini, La Ligue Corse contre le cancer Corse du Sud.

ARRITTI

Abbunàtevi !

Abbunamentu

ARRITTI

Pigliu un abbonamentu d'un annu à ARRITTI per 55 €

- Eccu u mo sceccu di 55 € à l'ordine d'ARRITTI.
- Eccu un sustegnu in più di€
- Primu abbonamentu
- Riabbonamentu

Casata, Nome (nom, prénom) :

Indirizzu (adresse) :

Telèfonu (téléphone) :

Mel :

À compléter et à renvoyer à : Arritti - 5 bd Hyacinthe de Montera - 20200 Bastia
Cuntattu : 06 33 28 62 95 - arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

Ce que dénonce Corsica Pulita

Le Plan de prévention et de gestion des déchets de Corse pose des problèmes graves qui forgent la détermination de Corsica Pulita à se faire entendre :

- non-respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets. Le plan ne répond pas aux objectifs de la loi qui impose qu'au moins 65% des déchets soient recyclés et repose sur des chiffres faussés. La valorisation matière est 44% inférieure à celle annoncée par le plan. La valorisation énergétique 116% supérieure (2,16 fois plus de déchets incinérés). Le total de valorisation des matériaux sera 34% inférieur à celui annoncé (43,1% au lieu de 65%). Le plan ne respecte pas non plus le taux maximum d'enfouissement (22,2% voire 23,3% avec les rifiom, au lieu de 10% imposé par la loi). Il donne la priorité au CSR alors qu'elle doit être donnée à la valorisation des matières (80% de valorisation si la priorité était donnée à une filière de tri et compostage non étudiée par le plan).

- choix de la filière Combustible Solide de Récupération. Les CSR comprennent une partie recyclable difficile à capter en centre de tri par leur taille, leur mélange avec d'autres produits ou leur état de saleté. La « chaudière » est en réalité un incinérateur qui produit des déchets toxiques, les rifiom « classés hautement cancérigènes et neurotoxiques » et autres mâchefers difficilement traitables. Le tout à un coût colossal « entre 250€/tonne avec une incinération en Corse (estimation du plan)... à 600€/t avec une incinération sur le continent. Un marché annuel de l'ordre de 33 à 90 M€/t. Le tout avec des risques environnementaux majeurs et une augmentation sans précédent des transports de déchets! »

- conséquence négative sur l'environnement et problèmes sanitaires. Certitude de l'augmentation des pollutions, des transports et des coûts, production de dioxines, de furanes, de composants bromés, le



choix des CSR est une atteinte à l'environnement et à la santé, qui plus est inefficace et renonçant à l'obligation de réduction des déchets (loi AGECE 2020).

- risques d'emprise mafieuse. « La privatisation totale de l'économie des déchets favorise l'infiltration mafieuse. Le tout, au détriment de l'intérêt général de la Corse » dénonce Corsica Pulita qui rappelle le contexte insulaire : incendies criminels à répétition, rivalités et assassinats, « la mafia corse est associée à la gestion des déchets sur l'île » affirme la JIRS. Les Collectifs anti-mafia ont alerté à plusieurs reprises la CdC et les services de l'État et prônent la mise en place d'une réelle gestion publique, un plafonnement des coûts de transport et de traitement, la séparation des marchés (construction, traitement, transport) « pour éviter la consolidation de la situation oligopolistique ». « Le plan actuel fait tout l'inverse! » dénonce Corsica Pulita.

- inconnue de l'impact économique de ce plan. Coûts d'investissement non maîtrisés, coût d'exploitation exponentiels non révélés, Corsica Pulita appelle à une autre gouvernance pour une réelle maîtrise financière. « Les élus des EPCI peuvent et doivent reprendre leurs prérogatives : garder une autonomie locale d'action tout en regroupant les moyens. Les grands équipements publics (centres de tri et centres d'enfouissement) doivent eux s'appuyer sur une organisation régionale pour laquelle la CdC doit prendre l'initiative. » ■

Nouveau préfet, vieille rengaine?

Avec l'annonce récente de l'arrivée de Jérôme Filippini comme nouveau préfet de Corse, succédant à Amaury de Saint-Quentin, on peut se demander si cette nomination apportera un élan positif à la gestion de nos affaires directes ou si elle perpétuera la tradition des nominations peu fructueuses de Paris. Jérôme Filippini, ayant servi jusqu'alors à La Réunion où il a été reconnu pour sa proximité et son engagement dans la gestion des crises locales comme le cyclone Bebel, arrive en Corse avec un bagage de fonctionnaire d'État expérimenté, ayant gravi les échelons depuis les ministères de l'Intérieur, de la Justice jusqu'à Matignon. Pour la Corse, cette nomination intervient à un moment critique. Le nouveau préfet, par ses racines corses et son parcours administratif, porte le potentiel d'un dialogue renouvelé. Restons prudents, l'histoire ayant souvent montré une grande différence entre les promesses et les actions. Il est impératif que cette nomination ne soit pas juste un changement cosmétique mais le début d'une ère de véritable coopération et de respect pour l'autonomie et la reconnaissance de notre peuple.

Nous avons besoin de plus qu'un administrateur compétent ; elle a besoin d'un préfet qui comprendra nos spécificités et qui agira pour nos intérêts. Jérôme Filippini a l'occasion de marquer son mandat non seulement par une gestion efficace mais aussi par une ouverture sincère aux aspirations d'un peuple à vivre dignement sur sa terre et qui cherche à être reconnu pour son histoire, sa langue et sa culture.

Nos attentes sont claires : respect, engagement et actions concrètes en faveur de l'autonomie.

En somme, Jérôme Filippini se trouve à la croisée des chemins, où il peut soit perpétuer les erreurs du passé, soit ouvrir un nouveau chapitre dans les relations entre la Corse et le gouvernement central. Pour la Corse, le temps des figures de proue sans réelle influence doit céder la place à une ère de changements tangibles et de respect mutuel. Reste à voir si Filippini sera l'homme de cette transition tant attendue. ■

➔ Lire plus en détails tout l'argumentaire
sur <https://corsicapulita.com>



La femelle du crabe bleu américain se reconnaît à ses pinces rouges. Grainée, elle peut porter jusqu'à 4 millions d'œufs. • Jean-Louis Guaitella (2^e à gauche) entouré de quelques amis, à son retour de levée des filets de pêche. Dans son *stagnione*, essentiellement du crabe.

Jean-Louis Guaitella, pêcheur et président de la commission Étang au CRPMEM de Corse

« À cause du crabe bleu américain, il n'y a plus de travail pour les pêcheurs »

Le crabe bleu américain est arrivé en Méditerranée dans les années 1950, en très faible quantité, dans les eaux de ballast des bateaux de commerce. Espèce invasive, il a depuis colonisé le bassin méditerranéen. Aujourd'hui, le crabe bleu est présent sur tout le littoral de la Corse. Depuis 2016, l'Office de l'environnement de la Corse suit de près le crabe bleu américain sur son littoral, particulièrement dans les lagunes côtières. Un plan territorial de lutte spécifique est d'ailleurs en cours de rédaction. Des expérimentations ont été menées, et des études sont en cours avec l'Université, notamment une surveillance par télémétrie acoustique. Les résultats de ces études seront livrés fin novembre, à l'occasion d'une conférence méditerranéenne inter-régionale. Cela dit, la population du crabe bleu dans les étangs corses est en constante augmentation. Dans l'embouchure du Golu, les premiers juvéniles commencent à retourner vers l'étang. C'est tôt. Le réchauffement des eaux ne présage rien de bon. Jean-Louis Guaitella est pêcheur professionnel, installé dans le canal du Fussone. Il est aussi président de la commission Étang au Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse (CRPMEM). ARRITTI est allé à sa rencontre pour en savoir plus sur cette espèce invasive et ses conséquences.

Depuis 2003, le crabe bleu américain a colonisé le littoral de la Corse jusqu'à être aujourd'hui présent sur toute l'île. On le sait, c'est un prédateur. Quelles sont les conséquences sur votre activité ?

Les étangs les plus touchés sont ceux de Palu et de Biguglia, deux étangs d'eaux saumâtres à faible salinité. Les étangs de Diana et d'Urbino sont moins impactés car plus salés.

À Biguglia, à l'embouchure du Golu où je suis, ou encore à Palu, on est aujourd'hui dans l'incapacité de travailler. Le crabe bleu est un prédateur qui s'attaque aux poissons et détruit nos filets. Il faut attendre qu'il hiberne pour reprendre la pêche. Le problème, c'est qu'au lieu de travailler 6 mois, on ne travaille plus que 2 mois tout au plus. On espère qu'on n'aura pas un hiver trop doux...

Il y a, à Bastia, une tradition de pêche au mazzardu (le mullet) et on sait les Bastiais friands de buttaraga. Ne risque-t-on pas de perdre ce savoir-faire ?

Totalement. L'étang de Biguglia fait partie du patrimoine de la région bastiaise. Jusqu'au début du XX^e siècle, la pêche aux mullets faisait vivre une cinquantaine de familles. Aujourd'hui, il n'a même plus la capacité de faire vivre une famille. Le dernier pêcheur professionnel va arrêter son activité dans quelques mois. Avec lui, c'est tout un pan de l'histoire de Bastia qui disparaît. Il faut le préserver.

En Occitanie, lorsque le crabe est arrivé sur le littoral, les pêcheurs ont bénéficié d'une aide financière pendant 3 ans. Cela leur a permis de continuer leur activité. Est-ce qu'en Corse vous bénéficiez d'une aide similaire ?

Ce que l'on sait du crabe bleu *Callinectes sapidus*

Le crabe bleu doit son nom à la couleur de sa carapace. Plus large que long, il peut atteindre 23 cm de large pour un poids de 500 grs. Une rangée d'épines orangées se situe de part et d'autre de sa carapace, la dernière étant fortement proéminente. L'espèce possède 8 pattes aux teintes bleutées et 2 pinces fortes (une broyante, une tranchante). Ces dernières sont bleues chez les mâles et rouges chez les femelles. La dernière paire de pattes est aplatie pour favoriser la nage. Le crabe bleu vit dans les étangs d'eaux saumâtres, à faible salinité, jusqu'à -35 m de profondeur. Sa maturité sexuelle est atteinte après 1 an. Après la reproduction, la femelle grainée part en mer lâcher ses œufs afin qu'ils éclosent. L'espèce a une capacité de reproduction très importante : entre 2 et 4 millions d'œufs par femelle à chaque reproduction, même si les individus adultes seront moins nombreux. Le crabe peut parcourir jusqu'à 15 km par jour. L'hiver, lorsque la température de l'eau chute autour de 14°, ils s'enfouissent dans le sable pour hiberner ; le mâle dans les étangs, les femelles en mer. Sa longévité n'excède pas 4 ans. ■ VB

À l'heure actuelle, non. Il y a un projet en cours avec l'Office de l'environnement qui consistera à fournir du matériel aux pêcheurs (NDLR: des verveux renforcés²). C'est très bien, mais ce ne sera pas suffisant pour les faire revenir. Quel pêcheur professionnel a envie de pêcher du crabe ?

Justement, sans aller jusqu'à pérenniser une filière « crabe bleu », n'y a-t-il pas une coopération à envisager avec les professionnels de l'agroalimentaire ?

Tout à fait ! Il y a en ce moment des discussions avec des professionnels de conserverie qui sont prêts à jouer le jeu. Avec quelques financements publics pour l'équipement, ils sont prêts à nous acheter, à transformer et à vendre du crabe³. On pourrait alors envisager de faire revenir des pêcheurs. Car pour se débarrasser du crabe, il faut le pêcher. Donc autant le cuisiner.

Et financièrement, les pêcheurs y trouveraient leur compte ?

On ne pourra pas s'aligner sur les prix de la Tunisie qui fait venir le crabe coupé et surgelé pour 3€/ kg. Pour que cela reste rentable, il faudra le vendre entre 6€ et 7€/ kg.

Un étang comme Biguglia va pouvoir capturer 1 tonne/ jour. Moi ici, seul, je peux aller jusqu'à 500 kg/ jour ; idem pour l'étang de Palu. On serait alors autour de 2 tonnes / jour. Cela pourrait suffire à nous maintenir financièrement jusqu'à ce que le peuplement baisse et qu'on reprenne notre activité initiale. Il faudra aussi lutter contre le marché parallèle fait par des pêcheurs récréatifs peu scrupuleux. Mais les agents de la police de l'eau⁴ ne sont pas assez nombreux pour effectuer les contrôles nécessaires.

Vous qui êtes sur le terrain tous les jours, diriez-vous que la population du crabe est toujours en augmentation ?

Les scientifiques disent qu'elle a doublé par rapport à l'an dernier. Moi je dis qu'elle a triplé. Il n'y a qu'à voir l'augmentation des pêcheurs amateurs. En 1h, vous pouvez pêcher 30 kg de crabes. Plus personne ne pêche le poisson !

Quid de la situation écologique des étangs ? Le crabe vert a déjà disparu de nos étangs...

Et de ceux de Canet-en-Roussillon ! Ces deux crabes ont la même niche écologique. Partant de là, il est facile pour le plus grand de détruire le plus petit. Est-ce qu'il a un impact aussi important sur les autres espèces ? J'attends les réponses des scientifiques. Il semblerait

que oui. Il y a en tous les cas une forte baisse du poisson en Canet-en-Roussillon. Est-ce seulement dû au crabe ? L'anguille, elle, est toujours présente, même si sa situation est délicate car en baisse dans le monde entier. Néanmoins, je suis persuadé qu'on sous-estime l'impact du crabe bleu sur la biodiversité. C'est une espèce qui se nourrit de tout. On a des images où on le voit s'attaquer aux nids de canards et de poules. Cela aura forcément un impact sur la réserve naturelle de Biguglia.

En milieu marin, le poulpe est un prédateur naturel du crabe. N'a-t-il pas un prédateur dans les eaux saumâtres qu'on pourrait envisager d'introduire ?

Le poulpe pourrait vivre dans les étangs de Diana et d'Urbino où la salinité est proche du milieu marin. Mais ces étangs sont faiblement impactés par le crabe, du fait justement de leur salinité. Peut-être la daurade royale, qui s'aventure quelque fois dans l'étang de Biguglia et qui mange les juvéniles...

D'aucuns évoquent des divergences entre la gestion de l'étang classé en réserve naturelle et la pratique de la pêche...

Le classement en réserve naturelle et la gestion qui en découle limitent la pratique de la pêche. Selon moi, il est possible de concilier davantage les deux activités. Certes, il y a un manque de moyens humains, matériels et financiers. Mais il faudrait faire plus d'efforts. Cela se fait ailleurs⁵, pourquoi pas ici ?

Un exemple de ce qui pourrait être fait ?

Il existe une barge mobile destinée à faire de la profondeur dans les embouchures pour maintenir leur ouverture. Basé à Aleria, cet outil est déjà intervenu sur les étangs de Diana, d'Urbino et de Palu. Certes, son utilisation a un coût, mais il a donné satisfaction. À Biguglia, le gestionnaire de la réserve ne souhaite pas l'utiliser. Le risque évoqué serait que la salinité de l'étang augmente et impacte l'avifaune. C'est dommage, car les interventions faites actuellement sur l'embouchure, qui ont un coût élevé aussi, ont peu d'effets durables. Du coup, les poissons comme les daurades, qui ont une valeur marchande plus importante que le mulot, ne rentrent pas.

Si la situation se stabilise, ce qu'on espère, pourrait-on envisager une réintroduction d'espèces, qu'elles soient disparues ou en danger ?

Il faudrait voir, mais je ne pense pas... ■ **Propos recueillis par Vanina Bellini.**



Espèces invasives marines

Les eaux de ballast en ligne de mire

Les eaux de ballast des grands navires de commerce représentent un problème majeur en termes de propagation d'espèces invasives. Essentielles à la sécurité des navires, ces eaux sont utilisées pour ajuster la répartition de leur poids. Sans ce dispositif, les bateaux ils pourraient devenir instables.

Cependant, le chargement et le déchargement aux ports des eaux de ballast non traitées constituent une menace importante pour l'environnement, la santé publique et l'économie, les navires devenant un vecteur de transfert et de propagation d'espèces aquatiques envahissantes. En effet, comme la même manœuvre se déroule dans des ports différents, certaines espèces piégées en Afrique par exemple peuvent être relâchées en Europe, et réciproquement.

Aussi, depuis 2017, pour tenter d'enrayer cette menace, une réglementation de l'organisation maritime internationale impose de renouveler les eaux de ballast résiduelles en haute mer. Ce faisant, les espèces embarquées près des côtes qui y seront rejetées ne pourraient pas survivre. Et de même, les eaux pompées en remplacement en haute mer seraient exemptes d'espèces pouvant représenter un risque pour les écosystèmes côtiers. ■ **VB**

En savoir plus : <https://clearseas.org>
www.imo.org/fr/OurWork/Environment

1. Équivalente à un smic mensuel, cette aide était financée à moitié par l'État, à moitié par la région Occitanie.

2. Un verveux est un filet pliant qui a la forme d'une longue nasse, cylindrique ou conique, monté sur des anneaux ou autres structures rigides.

3. Les produits vendus seraient de la chair de crabe en conserve et de la bisque. Contrairement au poisson frais qui ne peut se conserver que 2 ou 3 jours, les produits en conserve ont une durée de consommation plus longues.

4. Assurée par l'Office français de la biodiversité.

5. Le marais poitevin bénéficie de plusieurs protections naturelles : Parc naturel régional, Zones humides, Réserve naturelle nationale, zone Natura 2000, Grand Site de France, Znieff, Site classé et inscrit. Pourtant il y a des activités économiques installées et prospères : agriculture, pêche, restauration, tourisme, sport...

Processus Beauvau, Michel Castellani interpelle le gouvernement

L'État se dit « conscient de l'importance de l'autonomie de la Corse dans la République »

Le 9 octobre, Michel Castellani a interpellé le gouvernement sur la poursuite du processus de Beauvau et du projet d'écriture constitutionnelle validé le 11 mars 2024 par le gouvernement. La ministre Catherine Vautrin a confirmé les engagements de l'État et a donné des éléments de calendrier. Le lendemain, elle réitérait ces engagements auprès du président du Conseil exécutif Gilles Simeoni.



« **L**a dissolution a conduit, on le sait, à la suspension de la transmission du projet à l'Assemblée nationale, au Sénat, ainsi que de la réunion du Congrès qui était prévue à la fin de cette année » a rappelé Michel Castellani. « Il conviendrait donc maintenant, conformé-

ment au vœu encore exprimé récemment par l'Assemblée de Corse, que le président de la République, sur proposition du Premier ministre, saisisse le Parlement du projet de révision constitutionnelle sur la base des écritures du 11 mars. En toute hypothèse il est de votre compétence, Madame la ministre, de renouer le dialogue pour porter de réelles solutions à la question corse. » Catherine Vautrin a rappelé les mots du Premier ministre dans son discours de politique générale, sa « volonté de poursuivre les échanges et de continuer à travailler à la suite des discussions qui ont eu lieu sur ce processus. » Le rapport du Sénat sur les écritures constitutionnelles est attendu « dès la fin de ce mois d'octobre ». Il sera

transmis à la commission des lois de l'Assemblée nationale « immédiatement après » et « sur la même base, c'est-à-dire avec les forces politiques, les forces vives de l'île » a dit la ministre qui a réaffirmé « la disponibilité du gouvernement, ma disponibilité ».

Quant au calendrier, « après ce travail », le projet de loi constitutionnelle sera « transmis au Conseil d'État, pour ensuite une discussion devant le Parlement dès l'année 25 et un Congrès avant la fin de l'année 25 » a dit la ministre qui outre le président du Conseil exécutif jeudi, devait recevoir ce mardi les parlementaires corses. Elle se rendra « en Corse avant la fin du mois d'octobre ». « Je voudrais souligner le fait que la question corse est particulière, et qu'elle est grave, et qu'on ne procédera pas à l'indispensable assainissement d'une situation qui nous a porté au désastre, à l'acculturation, à la spéculation galopante, aux problèmes sociaux, à la précarité. Nous perdons notre terre, notre langue, notre âme. La République sortirait grandie si elle prenait enfin en compte la question corse dans sa dimension humaine et dans sa profondeur historique » a encore insisté Michel Castellani.

Nous sommes « conscients bien évidemment de l'importance de la Corse, de l'importance de l'autonomie de la Corse dans la République » a précisé la ministre.

Propos confirmés devant Gilles Simeoni le lendemain auprès duquel elle s'est également engagée sur le dossier de la maîtrise publique des ports et des aéroports par la mise en œuvre du « syndicat mixte ouvert, de la régie ascendante et de la concession pour la CCI avant le 31 décembre 2024 » a dit le président de l'Exécutif. Sur le dossier de « la réindexation de la dotation de continuité territoriale », « la ministre Vautrin a dit qu'elle avait bien conscience de ces enjeux » a rapporté le président de la CdC. « Nous avons dix jours pour obtenir une réponse favorable du gouvernement. Je vais bien sûr m'y employer avec toute l'énergie nécessaire en appelant également à la mobilisation et à la solidarité de l'ensemble des élus. »

Une négociation capitale pour l'économie de la Corse, avec « en jeu des centaines d'emplois directs dans les compagnies délégataires, des milliers d'emplois indirects ». ■

Refus de la coofficialité pour le créole de Martinique

La politique néocoloniale de la France doit cesser



À l'unanimité des votants, les élus de l'Assemblée de Martinique ont décidé de reconnaître le 25 mai 2023, « le créole comme langue officielle de la Martinique, au même titre que le français » (article 1) et de transmettre au Premier ministre, un projet de loi visant à faire reconnaître cette officialisation par la Constitution.

L'officialisation par une collectivité territoriale autonome d'une langue régionale dans son aire d'expression est un standard dans toutes les démocraties. Dans n'importe quel pays démocratique, cette mesure aurait été saluée pour son ambition et son action en faveur de la préservation de la diversité culturelle. Mais la France, n'est pas une démocratie comme les autres. En matière de droits linguistiques, elle est une exception. Guidée

par le jacobinisme, la France est depuis toujours en croisade contre les langues historiques des territoires qu'elle administre.

Aussi, dans une logique linguicide et pluri-séculaire, le préfet, représentant de l'État en Martinique, a attaqué la décision de l'Assemblée de Martinique en justice. Débouté dans un premier temps en référé par le tribunal administratif de Martinique qui considérait l'article 1 de la délibération dénué de portée normative, le préfet de Martinique a toutefois eu gain de cause d'abord en appel, à Bordeaux, le 21 novembre 2023 ; obtenant contre les élus martiniquais la suspension de l'exécution de la délibération puis le 4 octobre son annulation par un nouveau jugement sur le fond au motif que la coofficialité d'une langue régionale était contraire

à l'article 2 de la Constitution et à la loi dite Toubon du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.

Cette charge de l'État est une double attaque contre les langues régionales et contre la démocratie territoriale.

Régions et Peuples Solidaires soutient l'Assemblée de Martinique dans sa quête d'officialisation du créole et invite le Gouvernement et les parlementaires à se saisir du dossier. L'article 2 de la Constitution est un verrou qu'il faut faire sauter par une réforme constitutionnelle. Les peuples et les régions doivent par ailleurs pouvoir décider librement de leur avenir. ■

François Alfonsi,
président de Régions & Peuples Solidaires.



L'histoire éternellement recommencée des rapports de force avec Paris... Cet article était rédigé en décembre 2012. Nous étions alors dans les discussions de la commission Chaubon, coofficialité, statut de résident, pouvoir législatif, ce qui nous permet de mesurer le chemin parcouru aujourd'hui quand hier le mot « autonomie » était encore tabou aux yeux de l'État. Une chose est sûre, comme le répétait sans relâche Max Simeoni, plus la Corse parle d'une seule voix, plus elle pèse face au pouvoir jacobin.

Consensus : accouchement à risques

par Max Simeoni

Les élus ont débattu des travaux des commissions Langue et Chaubon à huis clos sans vote est-il précisé. Bonne nouvelle si cela facilite un échange entre élus débarrassés des postures publiques habituelles mais aussi le signe d'une difficulté à conclure. Langue et réformes institutionnelles sont indissociables.

Après l'euphorie de nos élus découvrant qu'il leur était possible d'œuvrer de concert pour sortir la Corse de l'impasse séculaire, ils prennent la mesure des difficultés face à deux ministres expédiés tout de go par l'Exécutif de la République afin d'enrayer la vague des crimes et qui fait savoir sa réticence aux réformes sa priorité étant de rétablir l'ordre public. S'il attend les propositions des élus, c'est dans une position de retrait, voire d'hostilité à initier une réforme constitutionnelle cependant absolument nécessaire pour des éléments déjà « consensuels » comme par exemple la coofficialité. Certains exégètes expliquent que cela serait dû à ce que le gouvernement n'aurait pas de majorité qualifiée à un Congrès de Versailles réuni pour modifier la Constitution. Hollande candidat avait squeezé le « problème corse ». Il s'était simplement engagé sur la Charte des langues minoritaires. Ce « problème corse » est irritant soit, mais sans plus. Il peut être traîné en longueur puisqu'il n'existe pas encore de poussée dans l'île capable d'imposer son traitement global sans tarder et que le « consensus » hésite. Or la solution est incompatible avec l'idéologie jacobine et il devient de plus en plus difficile d'ignorer le problème d'un peuple historique. Les gouvernants sont contraints de manœuvrer pour en atténuer la portée. Il a résisté tant bien que mal à toutes les dominations et il a même en pleine lutte de libération initié du temps de Pascal Paoli

les chemins de la modernité. Écrasé par les armes royales, dénié par les jacobins, il a été affaibli, désorienté au point que le pouvoir a pu aller jusqu'à nier son existence: il n'existe pas, il n'a jamais existé.

Il a cependant protesté épisodiquement dans certaines conjonctures et avec une force plus affirmée quand la perception d'un danger mortel s'est précisée. Les protestations en cours ont commencé dans les années 1960 dans l'urgence et en prélude d'un « nationalisme » défensif qui a su mettre en relief la falsification historique du jacobinisme présentant le peuple comme une population attardée à cause d'un territoire ingrat et du comportement génétique de ses habitants ne trouvant son salut qu'en se jetant dans les bras grands ouverts d'une République généreuse et forte de sa grandeur universelle.

Un intérêt géopolitique en Méditerranée sans doute mais bien plus un poids à traîner et à supporter, digne d'une reconnaissance totale et définitive. Un réservoir d'hommes pour l'Empire et l'administration certes mais qui ont bien profité de servir la mission civilisatrice de la République. De quoi remercier sans fin tout en bombant le torse. Les élections locales régulièrement fraudées n'étaient pas les Corses qui les faisaient ? Le pouvoir pouvait fustiger ces pratiques d'indigènes indigents, s'en laver les mains et en tirer parti, assuré qu'il était que ces élus folkloriques ainsi occupés et gratifiés oubliaient leur commune histoire, rien que des citoyens... « spéciaux ». L'égalité devant la loi républicaine devenait l'assurance tous risques des individus. Cette pseudo-égalité individuelle maintenant tout le territoire en situation d'infériorité et de dépendance. Les « natos » ont aidé à mettre en évidence cette duperie et peu à peu à la faire partager par d'autres quand cette terre « pauvre » a été bienvenue pour le problème des Pieds-noirs chassés par la décolonisation et qu'elle s'est révélée un filon d'or facile à exploiter avec l'essor d'un tourisme spéculatif considérable.

Le constat finit par persuader le nombre d'insulaires, l'Europe se faisant, que l'impasse perdure et que les promesses d'un développement harmonieux ne sont pas tenues ou mal tenues. La machine à désinformer fonctionne à plein régime mais son rendement est moindre.

« *L'autonomie?... pas les moyens!* » On oublie de dire qu'elle doit être précédée et accompagnée d'un « plan de rattrapage historique » avec l'appui de l'État, la bienveillance de l'Europe et l'effort en commun des Corses aspirant à la dignité.

« *L'autonomie? Ce serait le chaos des petits chefs de bande!* » Quel mépris global! Raciste, non? La « crise corse » des violences serait due à un terrain culturel et génétique, impossible pour « un républicain pur et dur » de concevoir qu'elle est surtout le résultat du système négationniste.

Tout le drame historique tourne autour de la notion de peuple. Les gouvernants le niant, ils traiteront les symptômes et jamais la cause. Ils refusent la coofficialité (« *trop chère et discriminatoire pour les fonctionnaires non corsophones...* ») car elle entame le dogme républicain.

Saluons au passage la claire volonté d'un Pierre Ghionga et aussi les propos du PCF qui donnent à espérer malgré tout. Quant à la Charte des langues minoritaires, elle peut permettre d'en choisir quelques dispositions insuffisantes si on refuse d'aller jusqu'à celles qui équivalent à une coofficialité.

Il faut être clair. Pour sauver la langue, il faut tous les moyens démocratiques disponibles et une volonté politique de plusieurs générations. Si les moyens d'ampleur sont mégotés pour sauver la langue, préserver la terre, reconnaître le peuple corse, la chute continuera inéluctable. Ils ne seront arrachés qu'avec la prise de conscience d'une majorité de Corses. Les jeux convenus électoraux ou autres de la société républicaine sont amusements pour victimes inconséquentes, à pratiquer sans illusion, l'essentiel est de parler au peuple. ■



Interview de Rémi Carayol, auteur

« Mayotte : Département colonie »

Rémi Carayol est journaliste spécialisé dans les questions africaines. Il a fondé deux journaux dans l'archipel des Comores avant de rejoindre la rédaction de *Jeune Afrique*. Il collabore également avec plusieurs médias francophones (*Médiapart*, *Le Monde Diplomatique*). Aux éditions La Fabrique, il sort son livre « Mayotte : Département colonie » en octobre 2024. Il revient avec nous sur la situation particulière de cette île et de son Histoire.

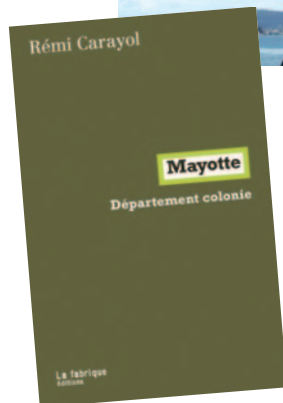
Quel a été votre cheminement vers l'écriture de ce livre ? Est-ce qu'il y a eu un déclencheur ?

J'ai vécu dans l'archipel des Comores entre 2003 et 2009. J'y ai créé deux journaux. Il y a eu un déclencheur assez récent, en 2023, à l'occasion de l'Opération Wuambushu lancée par Gérard Darmanin qui visait à expulser en masse des personnes dites « en situation irrégulière », à détruire des bidonvilles et à lutter contre le banditisme. On en parlait beaucoup dans les médias, mais mal selon moi. Cela a réveillé une vieille idée en moi qui était d'écrire sur Mayotte, sur comment cette île a été séparée des autres îles de l'archipel des Comores au moment de la décolonisation, mais aussi sur ce à quoi ça a abouti, sur la société mahoraise d'aujourd'hui.

Cette situation, quelle est-elle ? Il y a-t-il un enjeu identitaire notamment ?

Les Comoriens ont une histoire commune même s'il y a des particularités insulaires. Les études historiques, anthropologiques et linguistiques montrent que c'est un peuple qui est relativement homogène. La France, au moment de la décolonisation tardive en 1974-1975, a organisé une consultation des Comoriens. Mais au lieu de prendre en compte le vote de l'ensemble des habitants de l'archipel, elle a décidé de compter les résultats île par île. Il y a eu un gros lobbying, de la part d'une partie de l'élite politique et économique mahoraise mais aussi de l'extrême droite en France, pour faire croire que les Mahorais n'avaient rien à voir avec les Comoriens.

Depuis 50 ans, on assiste à une fabrication de l'histoire qui consiste à



dire que les Mahorais n'ont rien à voir avec les Comoriens...

Pourtant, ils partagent les mêmes modes de vie, ils ont la même langue avec quelques différences liées à l'insularité. À Mayotte,

les Comoriens qui viennent des autres îles sont considérés comme des étrangers, comme des « clandestins ». Pourtant ils s'intègrent très facilement dans la vie des villages. Mais nombre de Mahorais estimant qu'il y a trop d'immigration, ils sont de plus en plus pointés du doigt – ils sont parfois même chassés de leur village. Cette situation aboutit à des tensions, à des discours xénophobes très violents et à une forme de schizophrénie. D'un côté, on dit vouloir chasser les Comoriens ; de l'autre, on vit à leurs côtés, on les embauche pour cultiver les champs, pour construire les maisons, on se marie avec eux même. Les liens familiaux sont encore très forts. Les Mahorais clament qu'ils sont français et rejettent la part de « comorianité » qui est en eux. Mais dans la vie privée, ils continuent à vivre comme des Comoriens.

À l'inverse, il y a sur l'île une population qui, elle, a du mal à s'intégrer mais qui n'est pas considérée comme « étrangère ». Je veux parler des métropolitains, qui vivent bien souvent entre eux, avec beaucoup d'idées reçues sur les Mahorais.

Mayotte a-t-elle sa place entière en tant que département français ? Est-ce qu'on constate un décalage entre Mayotte et la métropole ?

On est dans un processus de départementalisation qui n'est pas fini. À Mayotte, la départementalisation a commencé bien plus tard que dans les autres départements d'Outre-Mer : au début des années 2000 seulement. Aujourd'hui, le smic est largement inférieur à Mayotte par rapport à la « métropole ». Il y a des mesures de protection sociale qui ne sont pas encore en vigueur. On constate par ailleurs que parallèlement à ce processus qui vise à « normaliser » l'administration de Mayotte, il y a des mesures d'exception qui sont prises. L'État bafoue parfois la loi pour pouvoir expulser plus facilement des étrangers dits « en situation irrégulière ». Les Mahorais réclament une départementalisation plus rapide. Il y a une forme de colère qui s'exprime. On a l'impression à Mayotte qu'on n'arrivera jamais à l'égalité avec les Français de l'Hexagone. Économiquement, c'est un système hors sol, l'économie fonctionne en grande partie par l'injection de fonds de l'État. Il n'y a pas d'économie endémique. Le secteur privé est en grande partie dépendant des commandes publiques et ne peut pas suivre la hausse des salaires observées dans le secteur public. Cela aussi crée de la frustration.

Y a-t-il des mouvements séparatistes, indépendantistes ?

**Abonnez-vous
en ligne !**

L'information livrée
chez vous toutes les
semaines.





Lors de la consultation de 1974, 99 % des Comoriens des autres îles votent en faveur de l'indépendance, mais à Mayotte, 63 % des électeurs votent contre. Après la consultation, ceux qui étaient favorables à l'indépendance ont été chassés.

Aucun, hormis un parti très peu actif et assez mal vu. Dans les années 1960-1970, lorsqu'il y a eu tous les débats sur la décolonisation, les avis étaient très partagés. Il y avait des gens à Mayotte qui étaient pour l'indépendance (avec les autres îles de l'archipel), d'autres pour « Mayotte française ». Lors de la consultation de 1974, 99% des Comoriens des trois autres îles votent en faveur de l'indépendance, mais à Mayotte, 63% des électeurs votent contre. Après la consultation de 1974, ceux qui étaient favorables à l'indépendance ont été chassés. Certains ont été expulsés de l'île. D'autres ont été marginalisés au sein de leur village – presque excommuniés – jusqu'à ce qu'ils fassent amende honorable. Dès lors, il est devenu impossible non seulement de réclamer l'indépendance, mais même de critiquer le projet d'acquiescer le statut de département. Aujourd'hui, des gens commencent à remettre en question le statut de département, à questionner la relation avec la France, et certains envisagent d'autres statuts possibles au sein de la République française, mais on ne peut pas qualifier ces mouvements d'autonomistes. Et ils restent encore relativement marginaux. L'État français n'a jamais rien fait pour permettre aux voix discordantes d'avoir

voix au chapitre. Il faut préciser un point important pour comprendre le contexte : à Mayotte, le terme « séparatiste » n'a pas la même définition que dans d'autres territoires. À Mayotte, le mouvement séparatiste, c'est le mouvement départementaliste, celui qui a voulu se séparer des autres îles de l'archipel des Comores et rester dans la République française.

Quelle est la situation à Mayotte actuellement ? Est-elle stable ou est-ce qu'une crise est à craindre ?

Il y a une grosse instabilité sociale. Depuis plusieurs années, il y a des mobilisations. En gros, depuis 2011, il y a eu 5 ou 6 mouvements sociaux d'ampleur. Certains ont duré très longtemps. Il y a eu des grèves générales, des blocages, des barrages qui ont empêché toute activité sur l'île. Ces mouvements de plus en plus récurrents démontrent qu'il y a une vraie frustration au niveau de la société. Il est évident qu'il y en aura d'autres à l'avenir. Pour l'instant, cette instabilité sociale n'a pas de déclinaison sur le plan politique : cela impliquerait d'interroger la place de Mayotte au sein de la République française. Or la plupart des responsables politiques estiment encore qu'il s'agit du meilleur statut. Mais cela pourrait changer.

L'autre enjeu concernant la stabilité politique, c'est la revendication de l'Union des Comores. Il faut savoir que les Comores continuent de revendiquer la souveraineté sur l'île de Mayotte. La France a été plusieurs fois condamnée par l'Organisation des Nations unies pour être restée à Mayotte au moment de la décolonisation. Aujourd'hui, il y a une forme d'accord tacite entre la France et les Comores. En coopérant très fortement avec les Comores, la France achète leur silence, si l'on peut dire. Une partie du budget des Comores dépend de l'aide française. Les responsables politiques comoriens se font donc relativement discrets. Mais la société civile, elle, poursuit ce combat. ■

Propos recueillis par Léa Ferrandi.



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1. Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621. Courriel : commande.publique@isula.corsica - Adresse internet : <https://www.isula.corsica>
Objet du marché : Réalisation de bancs d'église pour la cathédrale Santa Maria Assunta d'Ajaccio Classée Monument Historique
Numéro de référence : 2024-8DP-0237
Date limite de remise des offres : 28/10/2024 à 16h00.
Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>
Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/10/2024



AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI
Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobi - BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mél : marches-publics@odarc.fr
web : <http://www.odarc.fr>
SIRET 33035573600019

Objet : Réalisation et livraison de titres restaurant pour le personnel de l'ODARC sur support papier ou format dématérialisé

Référence acheteur : 007/FCS/24

Nature du marché : Fournitures

Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 30199770 - Chèques-repas

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia - Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex - Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855 - greffe.ta-bastia@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends et Litiges relatif aux marchés publics - secrétariat du comité - place Félix Baret - CS 80001 - 13282 MARSEILLE - 06 - Tél : 0484354554 - Fax : 0484354460 - catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel : jusqu'à la signature du contrat, article L 551-1 du code de justice administrative. Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre.

- Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure : Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

Attribution du marché

Valeur totale du marché (hors TVA) : 275000 euros

Nombre d'offres reçues : 3,

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 3

Date d'attribution : 23/09/24

Marché n° : 07/2024

PLUXEE France, 32 RUE BLANCHE, 75009 PARIS 9

Montant indéfini

Le titulaire est une PME : NON

Envoi le 10/10/24 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, aller sur :

<http://www.marches-publics.info>

JFK RESTAURATION
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
UNIPERSONNELLE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : LIEUDIT ORENAGGIO
20169 BONIFACIO
809 244 379 RCS AJACCIO

Par décision du 30 septembre 2024, la société GROUPE PIRO, Société à responsabilité limitée au capital de 1 092 000 euros, dont le siège social est Lieudit Orenaggio 20169 BONIFACIO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 808 063 762 RCS Ajaccio a, en sa qualité d'associée unique de la Société JFK RESTAURATION, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société JFK RESTAURATION au profit de la société GROUPE PIRO, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'Ajaccio, Palais du Finosello, Avenue du Maréchal Lyautey, 20090 Ajaccio.

Pour avis. La Gérance

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE -
BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Suivant jugement du 08/10/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **SARL BOSCHETTI - FERREIRA - GERMANI - SAVELLI "BFGS" (SARL)** - Construction vente marchand de biens location rénovation - résidence du Roi Théodore 20230 Moriani plage - 522 586 668 RCS Bastia

POUR EXTRAIT,
LA SELARL CASANOVA & BENEDETTI, GREFFIER

L'AMUSE BOUCHE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN
LIQUIDATION AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : LIEUDIT PERNICAGGIO, ROND-
POINT, 20167 SARROLA CARCOPINO
SIEGE DE LIQUIDATION : LA COLLINE DE TROVA
LOT 15, LIEUDIT AJA ALTA, 20167 ALATA
812 290 468 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 20 septembre 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20 septembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Antoine ANTONINI, demeurant à Alata (20167), la Colline de Trova lot 15, lieudit Aja Alta, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à Alata (20167), la Colline de Trova lot 15, lieudit Aja Alta. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur

L'AMUSE BOUCHE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN
LIQUIDATION AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : LIEUDIT PERNICAGGIO, ROND-
POINT, 20167 SARROLA CARCOPINO
SIEGE DE LIQUIDATION : LIEUDIT PERNICAGGIO,
ROND-POINT, 20167 SARROLA CARCOPINO
812290 468 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2024 au siège de la liquidation, l'Associé Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Antoine ANTONINI, demeurant La Colline de Trova lot 15, lieudit Aja Alta 20167 Alata, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis. Le Liquidateur

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE
DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE
PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION: FRANÇOIS
ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF:
FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA
SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE
NUSTRALE: MARC BATTISTINI •
RÉDACTION: 5 BD DE MONTERA,
20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32.16 90 -
TÉL./FAX 04 95 31 64 90 •
ARRITTI2@WANADOO.FR •
RÉALISATION GRAPHIQUE: VANINA
BELLINI CUMUNICAZIONE
06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR:
STAMPERIA SAMMARCELLI BIGUGLIA
BORDEAUX 04 95 30 01 80 •
WWW.ARRITTI.CORSICA • CP
0427082046 • ISSN 1262

SABBATU U 9 DI NUVEMBRE

BIGUGLIA | 8 ORE È MEZU

SPAZIU CARLU ROCCHI

CUNCERTU
DI SUSTEGNU

EPPÒ **PATRIZIA GATTACECA** **I PIGNOTTI**

ROMAIN DOMINICI **FRANCINE MASSIANI** **ELISA TRAMONI**

MICHÈ DOMINICI

5 ORE - DIBATTITU : *Biglietteria : hello asso*
"E DINAMICHE LINGUISTICHE
IN L'AMBIU SCULARE È SUCETALE"

7 ORE - APPERITIVU È PAGHJELLE



Publicità

Vous souhaitez faire paraître votre encart publicitaire dans ARRITTI, contactez **Ange Giovannini** au **06 81 54 73 98** ou **arritti2@wanadoo.fr**

Vous pouvez aussi envoyer un message via notre site internet **www.arritti.corsica**



8, Rue Luce de Casabianca
20200 BASTIA
Tel : 04.95.31.44.09
Fax : 04.95.32.44.31
info@media-corse.fr

Votre informatique professionnelle

Vente de materiel
et maintenance toutes marques

Distributeur et
mainteneur agréé HP

